



Réunion du Gouvernement

Le Premier ministre, Monsieur Aïmene BENABDERRAHMANE, a présidé, ce lundi 30 octobre 2023, une réunion du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement.

Lors de sa réunion hebdomadaire, le Gouvernement a examiné les points suivants :

Dans le domaine des travaux publics :

Le Gouvernement a examiné un projet de décret exécutif présenté par le ministre des travaux publics et des infrastructures de base, portant déclaration d'utilité publique l'opération relative à la réalisation de la ligne ferroviaire Bechar-Tindouf-Gara Djebilet.

Le projet de texte permettra la libération des emprises devant abriter les travaux de réalisation des deux premiers tronçons de cette ligne ferroviaire minière de 375 km sur une distance totale de 950 km. Il s'agit à cet effet du tronçon qui s'étend de Bechar jusqu'au point kilométrique 200, à une distance de 200 km et du tronçon Oum Lassel-Tindouf sur 175 km.

Dans le domaine du travail :

Le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale a présenté un projet de décret exécutif portant institution de la nomenclature algérienne des métiers et des emplois (NAME) dans le secteur économique public et privé.

Ce texte consacre la NAME comme référentiel officiel et unique d'expression des besoins en main d'œuvre et constitue une étape indispensable en vue de son utilisation par l'ensemble des parties prenantes sur le marché national de l'emploi, notamment, en ce qui concerne les besoins exprimés par les entreprises économiques publiques et privées ainsi que par les entreprises étrangères.



Dans le domaine de l'intérieur et des collectivités locales :

Le Gouvernement a entendu une communication présentée par le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire sur l'état d'avancement du processus d'élaboration des nouveaux textes législatifs relatifs, respectivement, à la commune, à la wilaya, aux partis politiques et aux associations.

Ces projets de textes s'inscrivent dans le cadre du parachèvement du processus de mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles découlant des engagements de Monsieur le Président de la République, notamment à travers la mise en cohérence de l'arsenal juridique existant avec les nouvelles dispositions de la Constitution, en vue de consolider l'Etat de droit et le plein exercice des droits et libertés, et de promouvoir le rôle des collectivités locales en matière de développement économique et social, en consacrant davantage la bonne gouvernance, l'exercice de la démocratie participative, la protection des élus locaux et en assurant un meilleur fonctionnement des assemblées élues.

Dans le domaine de l'hydraulique :

Le Gouvernement a entendu une communication présentée par le ministre de l'hydraulique portant sur la stratégie du secteur en matière d'utilisation des eaux des stations d'épuration dans l'hydraulique agricole et dans l'industrie.

L'exposé a mis en avant les objectifs du secteur pour la valorisation de la réutilisation des eaux usées épurées dans l'irrigation agricole au niveau des grands périmètres irrigués, de la petite et moyenne hydraulique et du barrage vert ainsi que dans les sites industriels recensés, notamment à travers la mise en œuvre d'un plan opérationnel et stratégique de réalisation de nouvelles stations d'épuration et de réhabilitation et d'extension des systèmes épuratoires en vue d'augmenter leurs capacités.

Enfin, dans le domaine de la santé :

Le ministre de la santé a présenté une communication sur la numérisation du secteur de la santé, qui vise l'amélioration de la gouvernance publique à travers la numérisation de l'ensemble des aspects liés à la gestion matérielle et humaine du secteur de la santé.

Ce processus de digitalisation du secteur de la santé se fait, progressivement, à travers la numérisation de l'administration du secteur de la santé et du service public ainsi que l'interopérabilité avec les autres administrations publiques.



La numérisation du secteur de la santé permettra de réaliser un saut qualitatif dans la gouvernance des infrastructures sanitaires, en matière de rationalisation des dépenses financières et d'optimisation des ressources humaines ainsi que l'amélioration de la prestation sanitaire fournie au patient.

مصلح الوزير الأول